L'Autorité de la concurrence autorise la création, par La Poste et SFR, d'une entreprise commune active sur le marché de détail de la téléphonie mobile en France

Publié le 28 janvier 2011

L'Autorité de la concurrence vient de rendre une décision par laquelle elle autorise la création, par une des filiales de La Poste et SFR, d'un nouvel opérateur mobile virtuel, la Poste Telecom, sur le marché de détail de la téléphonie mobile qui absorbera Débitel, opérateur actuellement détenu par le groupe SFR.

Cette nouvelle entité proposera, à destination des particuliers et des professionnels, un ensemble de services de téléphonie mobile, qui seront commercialisés, sous sa propre marque, grâce au réseau de points de vente de La Poste.

L'Autorité a considéré que l'opération ne posait aucun problème de concurrence, le groupe La Poste étant très peu présent dans le secteur de la téléphonie mobile.

DÉCISION 11-DCC-07 DU 28 JANVIER 2011

relative à la création d'une entreprise commune de plein exercice par La Poste et SFR

Consulter le texte intégral

Contact(s)

Virginie Guin
Directrice de la communication
01 55 04 02 62
Contacter par mail